
COMMUNIQUE DE PRESSE

rSa - Recommandation Daubresse : COORACE s'oppose à toute mesure ayant pour fondement une opinion erronée et diffamatoire du rapport au travail des personnes

COORACE, fédération de 500 entreprises développant une économie solidaire créatrice d'emplois de qualité notamment pour les personnes précarisées sur le marché du travail s'oppose à la proposition de Marc-Philippe DAUBRESSE. Fondée sur une opinion erronée et diffamatoire du rapport au travail des personnes, cette mesure serait, pour COORACE, inutile et improductive.

Parmi les 22 recommandations du rapport présenté mercredi 14 septembre à l'Elysée par Marc-Philippe DAUBRESSE figure « **un contrat unique d'insertion de 7 heures (une journée) par semaine pour les allocataires du RSA socle**, en état de travailler, inactifs, qui n'ont pas de perspectives d'emploi ni de contrats aidés ».

Selon le député, ce contrat, financé par l'Etat, permettrait « **d'offrir une palette de contrats aidés plus large** et de répondre à des difficultés d'accès au marché du travail ». Selon le rapport détaillant la mesure, les activités concernées devront « être utiles socialement » et « couvrir des besoins qui ne le sont pas », tels que le bricolage, la collecte des déchets, la maintenance du patrimoine... Enfin, "Le refus de ce CUI serait constitutif d'un manquement aux devoirs [de l'allocataire] et entraînerait automatiquement une sanction, conformément à la loi".

COORACE ré affirme son opposition à ces mesures inefficaces et délétères. La fédération rappelle d'abord que **les entreprises du secteur de l'Insertion par l'Activité Economique (IAE) de son réseau sont les premiers témoins de la volonté indéfectible des titulaires du rSa de revenir vers l'emploi et condamne tous propos stigmatisant visant à minorer la volonté des intéressés de travailler**. La fédération rappelle également son souhait de **voir les premiers intéressés être entendus sur le sujet**.

Concernant plus spécifiquement le dispositif discuté, COORACE ajoute **qu'il sera inefficace en termes d'insertion**. Surajouter aux contrats et dispositifs existants un nouvel outil qui, tout en favorisant la mise au travail, ne viendrait pas **soutenir de manière cohérente les parcours de retour à l'emploi construits au sein des entreprises de l'IAE est en effet inutile**. COORACE témoigne que la démultiplication de contrats et statuts d'exception offrant des conditions de travail et des droits largement minorés par rapport au droit commun entrave la réussite des parcours vers l'emploi, à fortiori pour les personnes les plus précarisées. **Seuls des dispositifs structurants des solutions de long terme pour l'emploi des personnes doivent être élaborés au contraire de ce type de solution à court terme**.

COORACE émet en revanche un avis favorable concernant toutes mesures visant la simplification du dispositif et permettant aux personnes concernées d'y voir clair dans leurs droits et situation. Elle approuve notamment la proposition issue du rapport suggérant de fusionner "à terme" avec le RSA la Prime pour l'emploi (PPE) et l'Allocation spécifique de solidarité (ASS, pour les chômeurs en fin de droits).

A propos de COORACE :

COORACE, fédération nationale de l'économie sociale et solidaire, rassemble 500 entreprises, principalement des secteurs de l'Insertion par l'Activité Economique (IAE) et des Services à la Personne (SAP). Ces entreprises partagent une même vision : celle d'une société intégrante, reconnaissant la richesse de chacun en tant que citoyen et acteur des échanges économiques et sociaux. A son service, elles développent un modèle économique solidaire et durable, ancré dans les territoires, riche en emplois de qualité pour tous et créateur de droits, notamment pour les personnes les plus précarisées. www.coorace.org

Contact presse : Fanny CARPENTIER

Tél. : 01 49 23 70 58

Mail : fanny.carpentier@coorace.org

17, rue Froment – 75011 PARIS

Tél.01 49 23 70 50 – Fax 01 48 05 67 98

courrier@coorace.org